



03067193

RESERVE AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce

De *M. V. M. M.*Le *10.06.2003.*

RESERVE AU TRIBUNAL DE COMMERCE

**ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur Belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie**

TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIME

1. Inscription :

- ☐ Registre des groupements Européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → nr

**Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)** >

« DE BOLLE »

Forme juridique (en entier) >

Société Privée à responsabilité limitée

Siège (rue, numéro, code postal, commune) >

Rue Chant des Oiseaux, 15
5170 Lesve/Profondeville

Registre de commerce (siège tribunal + n°) >

Namur 65868

**Numéro T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujéti)** >

449 415 846

Objet de l'acte >

**MODIFICATION OBJET SOCIAL - TRANSFERT SIEGE
SOCIAL**

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur Belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tout en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la dispositions des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

D'un procès-verbal dressé par Maître Michel d'Harveng, notaire à Thon-Samson/Andenne, en date du 28 mai 2003, portant la mention « Enregistré à Andenne, deux rôles, un renvoi, le 05 juin 2003, volume 436, folio 8, case 8, reçu 25,00 EUR (signé). L'inspecteur Principal Naveau », il résulte que l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes :

1^{ère} résolution : Le président donne lecture à l'assemblée du rapport du gérant, justifiant la modification proposée à l'objet social ; rapport auquel est joint l'état résumant la situation active et passive arrêté à la date du trente-et-un mars deux mille trois. L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social de la société et de remplacer le premier alinéa de l'**article trois** des statuts par le texte suivant : « La société a pour objet la construction métallique, la menuiserie métallique et les ouvrages d'art métallique ; la mécanique industrielle, la maintenance industrielle, la tuyauterie industrielle et la canalisation ; la pose de tous ces ouvrages métalliques ou industriels ».

2^{ème} résolution : L'assemblée décide de transférer le siège social à 5100 Naninne/Namur, rue des Linottes, 8, entrée numéro

Grandeur minimum du caractère à respecter :

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte .

quatre du zoning industriel.

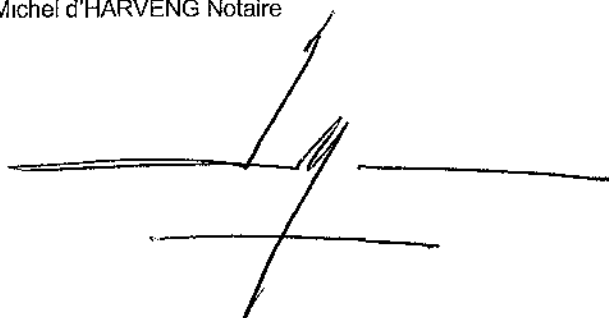
3^{ème} résolution : L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant non statutaire, Monsieur Julien DE BOLLE, demeurant et domicilié à 5100 Wierde/Namur, Chaussée de Marche, 650, qui accepte, pour une durée de indéterminée. Monsieur Guillaume DE BOLLE conserve sa fonction de gérant statutaire pour une durée indéterminée. Chaque gérant a pouvoir d'agir séparément

4^{ème} résolution : L'assemblée générale décide de convertir le montant du capital social de 750 000 francs belges au montant de 18.600,00 EUR par incorporation des « bénéfices reportés » d'un montant de 7,99 EUR. Elle décide également de supprimer la valeur nominale des parts représentant chacune un/sept cent cinquantième (1/750^{ème}) du capital social. Elle décide de modifier en conséquence l'article cinq des statuts.

Pour extrait analytique conforme.

Déposés en même temps : expédition du procès-verbal avec rapport du gérant et état résumant la situation active et passive, et le texte coordonné des statuts

Michel d'HARVENG Notaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and diagonal strokes, positioned below the name 'Michel d'HARVENG Notaire'.